

Lettre ouverte

Voulons-nous vraiment la fin du jouet en bois artisanal français ?

Je suis artisan-fabricant français de jouets en bois. Je veux alerter sur la disparition inéluctable de mon métier si rien n'est entrepris pour le préserver contre l'autoritarisme destructeur des doctrines européennes.

J'ai fait l'objet récemment d'un contrôle inopiné de la DDPP34 (*Direction Départementale de la Protection des Populations*). Avant que les effets dévastateurs de ce contrôle ne vident de sens et de plaisir mon métier-passion, j'ai préféré y renoncer en cessant mon d'activité de fabrication de jouets.

C'est un drame personnel et familial (j'ai 5 enfants) mais c'est aussi l'inévitable conséquence de la mise en œuvre autoritaire de la norme européenne applicable à la fabrication du jouet en bois.

Mon cas, largement médiatisé, n'a malheureusement rien d'exceptionnel. Tous mes collègues artisans-fabricants de jouets en bois français ont la même épée de Damoclès au-dessus de la tête. Tous sont menacés de disparition, la Direction Départementale de la Protection des Populations veillant, entre autres, à l'application des normes de sécurité du jouet.

L'harmonisation devient la NORME...

Cette norme du jouet est taillée sur mesure pour encadrer la seule production automatisée. Elle ne tient absolument pas compte des spécificités liées au mode de production qu'est la fabrication artisanale.

Le contrôle de la traçabilité est l'un des objectifs majeurs de la norme du jouet. La cohorte de codes, de références ou de numéros de série assortis de documentations qui sont imposés au nom de la sécurité démontre indéniablement un aspect de la norme totalement inadapté au jouet artisanal.

Outre l'ineptie d'une application sans discernement, la norme implique des coûts de production supplémentaires prohibitifs, parfaitement incompatibles avec les contraintes techniques et les moyens humains et financiers de l'artisan déjà soumis à un environnement économique particulièrement déprimé.

Ses conséquences sur une profession déjà sinistrée...

Ces frais sont impossibles à répercuter dans des prix de vente aux marges déjà très réduites pour faire face aux prix bas des produits d'importation. Si la plupart des artisan-fabricants de jouets s'évertuent à respecter les normes du mieux qu'ils peuvent, ils en valident très rarement la conformité par un organisme certifié indépendant.

Pourquoi ? Parce que cette démarche, pour qu'elle soit un tant soit peu reconnue par l'administration en charge de la surveillance de l'application des normes (*la DDPP*), implique le passage onéreux par des laboratoires d'essais. Notez au passage que la DDPP n'accorde qu'une *présomption de conformité* à des résultats satisfaisants de laboratoires privés, même s'ils sont accrédités COFRAC (Comité français d'accréditation). Autant dire que l'auto-certification, prétendue solution bon marché et que la DDPP ne manque pas de promouvoir auprès des artisans, sera encore plus sujette à caution par cette même administration car elle relève le plus souvent du « trucs et astuces ».

Un frein à la créativité pour l'artisanat d'art...

En plus des frais qu'elle induit, la norme du jouet s'apparente à une forme de censure pour l'artisan-créateur de jouets. Les contraintes techniques prescrites sont telles que certains jouets ne peuvent plus être envisagés et fabriqués à un prix abordable.

Il en va ainsi de toute sorte de petit véhicule en bois dont le diamètre des roues serait inférieur à 3,2 cm. Pour cette taille de pièces, la norme exige des tests que des assemblages 100% bois ne peuvent pas supporter avec des colles à bois traditionnelles (*par exemple : traction sur les petites pièces*

après une immersion dans l'eau de plus d'un quart d'heure). Pour pallier ce défaut, s'il en est un, il faudrait alors envisager l'emploi de colles à bois très onéreuses (et pas forcément en conformité avec la norme jouet sur le plan chimique) ou l'utilisation de pièces métalliques en inox toutes aussi onéreuses. Difficile de rester inventif, créatif et imaginatif dans un tel contexte où l'art est en butte aux normes.

Artisans du jouet en bois, un avenir menacé...

Autant dire qu'il y a péril en la demeure. Tous les artisans-fabricants sont susceptibles de subir un jour ou l'autre les contrôles de la DDPP, contrôles qui restent rarement sans effet délétères pour les raisons déjà évoquées. En réaction, nos aînés mettent souvent la clé sous la porte prématurément et les jeunes n'osent pas se lancer dans un domaine qu'ils estiment à juste titre trop risqué.

Les artisans-fabricants de jouets en bois se font alors de plus en plus rares, au grand dam des boutiques de jouets traditionnels en recherche d'une offre de produits autres que les articles standards proposés par la grande distribution. Les particuliers aussi sont de plus en plus nombreux à demander des jouets en bois de qualité fabriqués localement ; ils sont cependant dupés par une offre qui n'affiche pas clairement sa provenance et ils ne perçoivent pas l'ampleur du phénomène. Ainsi, les jouets en bois d'importation avancent masqués et envahissent les réseaux de distribution traditionnels du jouet artisanal français. Ils se substituent insidieusement à nos produits qui se raréfient.

A titre d'exemple, prenez les marchés artisanaux des fêtes médiévales qui regorgent de boucliers, d'épées, de frondes et autres jouets fabriqués en Asie du Sud-est. Combien de fois ai-je entendu les gens commenter devant les stands de jouets en bois d'origine étrangère : « Cela revient le jouet en bois ! ». Eh oui, il revient de loin, de très très loin.... !

Le combat pour la survie...

Si les derniers artisans français du jouet en bois parviennent tant bien que mal, grâce à l'originalité de leur savoir-faire, à résister aux dangers venus

de l'extérieur (les jouets d'importation), ils sont également sous la menace d'un autre danger : **les normes européennes appliquées sans discernement.**

Tel un rouleau compresseur, sous couvert d'apporter moult bienfaits à notre société, elles exterminent aveuglément une multitude de richesses culturelles et économiques ; elles limitent les possibles et annihilent les rêves.

D'autres cadres sont possibles, un code d'éthique labellisé, par exemple, avec des engagements professionnels propres à l'artisanat.

Il est donc urgent d'obtenir une meilleure reconnaissance de notre statut d'artisan d'art. Les artisans du jouet en bois ne sont pas des petits industriels. Ils ne font que des pièces uniques, parfois similaires mais jamais identiques. Prétendre qu'ils font du jouet en série relève de l'imposture.

Pour que nos petits-enfants puissent un jour aussi s'amuser avec un jouet en bois fabriqué par l'artisan d'à côté, je vous remercie d'apporter votre soutien au combat légitime mené pour la survie de cette noble profession en alertant votre député.

Dominique Amey

d.amey@iletaitenbois.fr

www.iletaitenbois.fr